

## ÉNERGIE ÉOLIENNE Projet de loi combattu



DAVID MARCHON

**A l'instar de son président Laurent Favre, l'association Suisse Eole s'oppose au projet de loi sur l'éolien déposé par les Verts neuchâtelois. Pas question de «cantonaliser le vent». >>**



Argus Ref 33416130

## ÉNERGIE ÉOLIENNE

# Suisse Eole combat le projet de loi lancé par les Verts neuchâtelois

**Suisse Eole ne veut pas d'une loi neuchâteloise sur l'énergie éolienne. Le projet déposé par les Verts au Grand Conseil est qualifié de fausse bonne idée. Il ne ferait que compliquer les procédures, selon l'association. Un groupe d'agriculteurs, porteurs d'un projet au Val-de-Ruz, s'associe à Suisse Eole.**

DANIEL DROZ

«Le vent n'a pas de propriétaires», lance le conseiller national neuchâtelois Laurent Favre. Le président de l'association Suisse Eole, qui milite pour le développement de l'énergie éolienne ne soutient pas le projet de loi des écologistes. Les Verts demandent notamment que le canton octroie une concession comme préalable à la réalisation de tout projet. Laurent Favre dénonce «une volonté de monopolisation. L'énergie éolienne, comme d'autres énergies, a besoin de concurrence pour se développer».

Le président de Suisse Eole voit aussi dans la proposition des Verts une entrave supplémentaire aux procédures administratives. «La contrainte

nature de l'éolien, c'est le paysage. C'est par les procédures de planification que ça se joue.» Pour lui, l'exemple du Crêt-Meuron est «très parlant. Depuis sept ans, le projet est en cours». Il ne voit pas non plus un parallèle avec l'énergie hydraulique, qu'il qualifie de «problématique différente».

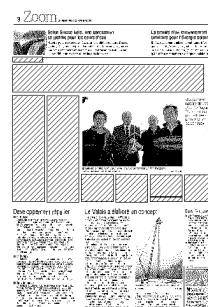
«Le canton est maître de la situation», dit pour sa part Martin Kernen, responsable de Suisse Eole pour la Suisse romande. L'Etat dispose de divers outils de planification comme le plan directeur de l'aménagement du territoire et la fiche de coordination. Celle-ci date de 2001 et prévoit deux sites, avec celui du Crêt-Meuron prioritaire. «Au vu du développement actuel, les services cantonaux compétents réétudient les critères de sélections des sites en vue d'une mise à jour de la fiche de coordination.»

Christian Weber abonde dans le même sens. Coordinateur du groupe de 11 agriculteurs porteurs du projet de la Joux-du-Plâne (nord du Val-de-Ruz), il explique qu'ils ont investi 20 000 francs, «un pari risqué». Il dénonce les lenteurs de la procédure. «Rien que la pose d'un mât de mesure, c'est déjà tout un bordel adminis-

tratif pour installer ça», tonne Christian Weber. «Depuis mai, Monsieur Cuche a promis que l'évaluation des sites potentiels devrait se faire. C'est pour quand?»

L'agriculteur des Vieux-Prés déplore aussi que le projet des Verts permette à une commune de reprendre un projet privé en payant les frais de mesures du vent. «Par contre, si les résultats s'avéraient décevants, les privés devraient supporter seuls la perte financière.»

Quant à l'argument des Verts sur la nécessité de ne pas céder le potentiel de l'énergie éolienne à des investisseurs étrangers, il ne trouve grâce aux yeux de personne. «Ce n'est pas possible en Suisse. Prévoir des gains de privés qui mettraient la main sur des parcs éoliens, c'est irréaliste», dit Martin Kernen. «Nous avons rendu attentifs les agri-



culteurs», explique de son côté Laurent Favre. Tout en reconnaissant que «les offres de certains groupes ont fait peur».

Quoi qu'il en soit, le débat ne fait que commencer. Le projet de loi a été transmis à la commission législative. Il s'écoulera plusieurs mois avant que la proposition des écologistes soit débattue au Grand Conseil. /DAD

«La contrainte nature de l'éolien, c'est le paysage. C'est par les procédures de planification que ça se joue»

*Laurent Favre*



**TÊTE-DE-RAN** Christian Weber, Laurent Favre, Didier Gretillat et Martin Kernen ne veulent pas d'une cantonalisation de l'énergie éolienne.

(DAVID MARCHON)

## Développement régulier

### ■ En Suisse

La nouvelle éolienne de Martigny (VS), inaugurée en juin 2008, porte la puissance totale en Suisse à quelque 14 MW, pour une production annuelle qui devrait approcher les 20 GWh de courant vert: de quoi couvrir la consommation d'environ 5700 ménages. Environ 50% de la production moyenne annuelle provient du parc éolien du Mont-Crosin, longtemps le seul de Suisse. Une autre installation d'envergure se trouve sur le Gütsch, au-dessus d'Andermatt (UR). A 2332 m d'altitude, c'est la plus haute éolienne du monde. Le programme SuisseEnergie vise l'installation, d'ici 2010, de cinq à dix nouveaux parcs éoliens sur des sites appropriés. La production pourrait ainsi atteindre 50 à 100 GWh et couvrir les besoins de 15 000 à 30 000 ménages.

### ■ En Europe

En 2007, l'Europe reste au premier rang avec 57 000 MW de puissance installée (18% de plus qu'en 2006). Deux autres continents ont cependant connu une croissance plus forte: l'Amérique du Nord (43% de croissance, 19 000 MW de puissance) et l'Asie (49% de croissance, 16 000 MW de puissance). Pour la première fois de son histoire, l'énergie éolienne a été, en 2007, le champion européen de la croissance parmi les différents modes de production d'électricité: avec 8504 MW, elle dépasse désormais le gaz.

### ■ Dans le monde

En 1998, la puissance installée d'énergie éolienne au niveau mondial représentait moins de 10 000 MW. En 2008, elle approche les 100 000 MW. Cette puissance fournit déjà suffisamment d'électricité pour couvrir les besoins de près de 60 millions de ménages (selon les standards suisses). Rien ne s'oppose, sur le plan technique ou économique, à ce que l'énergie éolienne couvre 12% des besoins mondiaux en électricité d'ici à 2020. Même si la consommation devait augmenter des deux tiers.

Source: Suisse Éole

## Dans l'Arc jurassien

- **Crêt-Meuron** Le site du Crêt-Meuron pourrait être opérationnel au début de 2011. La demande de permis de construire sera déposée prochainement. Le site de sept éoliennes devrait produire 18 GWh par année, ce qui représente environ 6000 ménages. Le canton consomme 1000 GWh par an.
- **Mont-Crosin** En 2007, le parc du Mont-Crosin a produit 9,7 GWh. Cette production record représente 6% de courant de plus qu'en 2006. L'énergie produite par les huit éoliennes alimente l'équivalent de 3200 foyers.

## Le Valais a élaboré un concept

«L'Etat a, à travers le Groupe E, la possibilité d'investir. Les grandes communes, par le biais de Viteos, aussi», dit Martin Kernen. Pour les responsables de Suisse Éole, c'est une manière de garder un contrôle sur l'énergie éolienne. «Nous sommes dans une économie globalisée. Il ne faut pas que tout nous échappe, mais quand même», ajoute Laurent Favre. «Les groupes qui s'intéressent aux projets ont des contacts avec les communes.»

Le canton de Neuchâtel pourrait peut-être s'inspirer du Valais. Avec notamment ses cols particulièrement venteux, comme le Grimsel, le Sanetsch ou le Nufenen, le Valais est propice à l'énergie éolienne. Les 140 installations projetées produiront environ 500 à 600 GWh /an, soit 5 à 6% du total de la production électrique valaisanne actuelle. Dans ce contexte, le canton a élaboré un «concept éolien». Il fixe des critères et affirme la volonté du gouvernement de garder l'électricité produite en mains valaisannes. «Il ne

s'agit pas de «cantonaliser le vent» mais de tout faire pour défendre les intérêts de la population du canton. Et cela passe notamment par une forte implication des distributeurs locaux et régionaux», a précisé vendredi dernier le chef du Département de l'énergie Thomas Burgener.

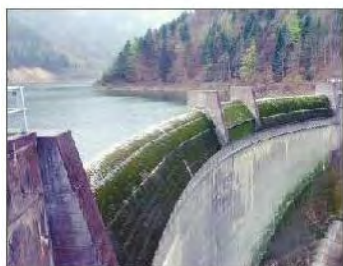
Une volonté accueillie sans enthousiasme par les promoteurs des projets prévus dans le canton. Pour Thomas Burgener, l'heure est à la négociation: «Nous souhaitons éviter d'imposer une participation valaisanne par un décret ou une loi, mais nous ne l'excluons pas». Pour prévenir plutôt que guérir, le canton du Valais fixe dans son concept de nombreux critères. Ils visent notamment à éviter l'implantation d'éoliennes dans certains secteurs. Par exemple dans des zones inscrites dans des inventaires nationaux de protection ou dans des zones forestières. Il s'agira aussi de respecter des distances précises, notamment avec la zone à bâtir et les routes. /dad-ats



**COLLONGES** La plus grande éolienne de Suisse est en Valais.

(KEystone)

Argus Ref 33416219



## Selon Suisse Eole, une concession se justifie pour les cours d'eau

«L'octroi de concessions par l'Etat pour l'exploitation de cours d'eau se justifie parfaitement», explique Laurent Favre. «On ne saurait détourner une rivière sans tenir compte de ceux qui se trouvent en aval.» Le vent, lui, «souffle librement dans toutes les directions». /dad

## La crainte d'un raisonnement similaire pour l'énergie solaire

Si l'Etat devait «cantonaliser» le vent, Laurent Favre craint que ceci n'entraîne des expropriations. La propriété d'un terrain, c'est «clair. En hauteur, ça l'est moins». Il redoute qu'un même raisonnement s'applique au solaire. /dad